

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20210603-DEL-2021-122-DE Date de télétransmission : 11/06/2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU COMITE** SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-122

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

M. NEVES.

Avaient donné pouvoir :

Mme BOUCHET.

MM. BARTHALAIS, BUFFLIER, BURNET, COUTIER, GILLET, MARTIN-COCHER, SIBILLE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEAGE, DEFAGO, DUNAND, GILBERT, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PEROU, PERRET. PETIT. PEUGNIEZ, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON, MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE

Membres en exercice : 83 Présents: 34 Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-689 du 31 mai 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet: CLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE DU SYANE

Exposé du Président,

Afin d'assurer la bonne gestion de leurs services, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) doivent être assimilés à une collectivité locale de strate démographique correspondant à la réalité de leurs missions, des volumes budgétaires considérés et de la qualification de leurs agents.

En vertu des décrets n° 88-546 du 06 mai 1988 et n° 2000-954 du 22 septembre 2000, l'assimilation des établissements publics locaux tels les syndicats aux collectivités locales, notamment pour la création de



certains grades, est effectuée au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer.

Dans ce cadre, il convient de réviser le classement démographique du SYANE, assimilé aujourd'hui à une commune de 40.000 à 80.000 habitants. En effet, son placement dans la strate démographique des communes de 80.000 à 150.000 habitants s'avère désormais pleinement justifié tant il correspond à la réalité de ses missions, activités, budget, qualifications de ses agents et caractéristiques propres.

L'extension et la complexification des compétences du SYANE, ainsi que la bonne gestion de son service public en général, nécessitent une valorisation de l'exécutif territorial et des emplois d'encadrement.

Depuis la délibération du 8 juillet 2011, par laquelle le Comité syndical a décidé le classement du SYANE dans la strate démographique de 40.000 à 80.000 habitants, le SYANE a connu un élargissement de ses compétences :

- 2013 : Compétence éclairage public,
- 2015 : Compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- 2018 : Compétence relative à la création et l'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

En parallèle, le Syndicat a logiquement observé une augmentation significative de ses effectifs (37 agents au 1^{er} janvier 2014, 103 postes au tableau des effectifs au 1/6/2021), qui s'accompagne d'une structuration de ses services et directions, une évolution de ses missions, celles-ci réclamant un haut niveau de qualifications en matière de télécommunications ou dans l'ensemble des domaines liés à l'énergie (énergies renouvelables, actions en matière de transition énergétique, infrastructures liées à la mobilité).

Les domaines de compétences du SYANE sont les suivants :

1) <u>Electricité</u>: autorité organisatrice et concédante de la distribution publique de l'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés pour les 239 communes sous concession Enedis. Au titre de cette compétence, le Syane négocie et gère le contrat départemental passé avec Enedis, assure le contrôle de la concession, la perception et le contrôle de la taxe locale d'électricité, la représentation et la défense des usagers du service public.

Le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et de traitement esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité en moyenne et basse tension.

Enfin, le Syane veille au bon fonctionnement du service public de la distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie, en relation et cohérence avec les 5 collectivités territoriales adhérentes (communes de Bonneville, Sallanches et Les Houches, syndicats de Seyssel et de Thônes) dont la distribution d'électricité est assurée en régie ou en SEM.

2) <u>Distribution publique du gaz</u> : autorité organisatrice et concédante pour les 115 communes lui ayant transféré la compétence.

A ce titre, le Syndicat assure le contrôle des concessions et veille au respect par le concessionnaire de la législation et de la réglementation au niveau de la sécurité des réseaux gaz. Le Syane assure le développement de la distribution du gaz sur la Haute-Savoie avec des études de faisabilité et le lancement de procédures de Délégation de Service Public.

Il intervient également pour soutenir le développement du biogaz, pour accompagner et faciliter le raccordement des producteurs en injection dans les réseaux de distribution de gaz.

3) Energie et transition énergétique: le Syndicat travaille à l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans les domaines connexes aux énergies de réseau, à l'électricité et au gaz, et à leur utilisation, aux énergies renouvelables et à leur utilisation.



Dans ce cadre, il met en œuvre un plan d'actions avec la réalisation de nombreux audits, diagnostics et études de faisabilité visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Ce faisant, il accompagne et soutient les initiatives locales de ses adhérents dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, il organise et assure un service mutualisé de Conseil en énergie, avec l'adhésion à ce jour de près d'une centaine de communes et intercommunalités (couvrant plus de 300.000 habitants), gère la constitution des dossiers de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), soutient par des interventions techniques et financières, la rénovation énergétique du patrimoine bâti public de ses collectivités adhérentes.

Enfin, le Syane accompagne les intercommunalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PCAET (Plans climat air énergie territoriaux), et comme partenaire opérationnel public, assure le portage de projets concrets de transition énergétique alimentant et renforçant les plans d'actions correspondants.

4) Eclairage public: Le Syndicat réalise, pour les 223 communes lui ayant transféré la compétence, les travaux sur les réseaux d'éclairage public, ainsi que des études lumière et des diagnostics complets du patrimoine communal, correspondant à plus de 100.000 points lumineux.
Il assure également, pour les communes lui ayant transféré la compétence complète, l'organisation de l'exploitation-maintenance, en plus de l'investissement.

Le Syane met en œuvre un large plan d'actions destiné à développer un éclairage public sobre et performant. Ce plan d'actions s'élargit aujourd'hui aux enjeux et aux défis de la transition énergétique et écologique, avec la prise en compte de la biodiversité, des nuisances lumineuses, avec l'élaboration de stratégies lumière à l'échelle des territoires des intercommunalités de Haute-Savoie.

5) <u>Communications électroniques</u> : le Syane est engagé dans l'aménagement numérique du territoire : infrastructures fixes et mobiles, usages et services.

Après avoir réalisé le plan « zones blanches » destiné à la couverture haut débit d'une trentaine de communes qui en étaient partiellement ou totalement dépourvues, le Syndicat réalise le réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique couvrant le département, sur les zones non équipées par les opérateurs privés.

Le projet départemental porté par le Syndicat s'élève à 300 M€ pour environ 320.000 prises fibre optique, pour autant de locaux professionnels et particuliers à couvrir.

Le Syane intervient également comme expert et partie prenante du groupe de pilotage départemental pour la couverture mobile du territoire de la Haute-Savoie.

Enfin, Le SYANE est porteur du Schéma directeur territorial de l'aménagement numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie et ce, en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les collectivités concernés (intercommunalités, département, région).

Dans ce cadre, il promeut et développe les usages et services du numérique.

Ainsi, de nombreux projets sont en cours de réalisation et de lancement, comme l'école numérique, le service mutualisé de conseiller numérique, le développement des villes et territoires intelligents (smart city), le PCRS (plan corps de rue simplifié) et RTGE (référentiel à très grande échelle), ou encore le développement de propositions pour le stockage, la sécurisation, la souveraineté des données publiques.

6) Energies renouvelables: le SYANE finance, construit et exploite des installations de production d'énergies renouvelables. Il conseille et accompagne les collectivités dans leur transition énergétique, organise et coordonne les achats groupés d'électricité et de gaz. Il a notamment créé une SEM dénommée « Syan'EnR » destinée à porter de nombreux projets de production d'énergies renouvelables.



7) <u>Mobilité électrique et mobilité propre</u> : Le SYANE favorise et promeut la mobilité électrique à travers le déploiement des quelques 150 bornes installées sur le territoire départemental, assurant la couverture complète du domaine public de la Haute-Savoie.

Le Syndicat est également coordonnateur du groupement des autorités organisatrices (syndicats d'énergie départementaux) réunies dans le réseau interdépartemental « eborn », sur 11 départements des régions AURA et PACA, représentant près de 1200 bornes de recharge, avec un réseau exploité en délégation de service public.

Par ailleurs, le Syndicat est appelé à s'engager dans l'élaboration du Schéma directeur départemental de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (Lom).

Enfin, il intervient également plus largement dans la mobilité propre, avec une compétence et une expertise spécifique au GNV (gaz naturel pour véhicules) et à l'hydrogène.

8) Réseaux de chaleur et de froid : Le SYANE construit et exploite des réseaux publics de chaleur et de froid. Pour ce faire, il a notamment créé une régie dénommée « Syan'Chaleur » destinée à porter des projets et gérer la vente de chaleur auprès de ses clients institutionnels (publics) et particuliers (privés). A ce jour, un réseau de chaleur est en service, et deux sont en cours de réalisation pour un montant de l'ordre de 15 M€ H.T.

Ainsi, le SYANE exerce des missions multiples sur toute l'étendue du territoire départemental de la Haute-Savoie. Pour ce faire, il se doit de disposer de compétences techniques, juridiques, administratives et financières lui permettant de répondre à l'ensemble de ses besoins.

Au titre de l'année 2020, les instances du SYANE (Bureau et Comité) ont approuvé 220 délibérations, et le Syndicat a passé 250 marchés publics, 56 conventions de groupement de commandes et une délégation de service public.

Le budget du SYANE est composé du budget principal et de deux budgets annexes, « très haut débit » et « réseaux de chaleur et de froid », suivant les nomenclatures M14 et M4, avec un montant consolidé de 153 M€ (42 M€ en fonctionnement et 111 M€ en investissement), dont près de 85 M€ de nouvelles dépenses d'équipement.

Concernant enfin le troisième critère relatif aux ressources humaines du syndicat, les effectifs du SYANE sont aujourd'hui constitués d'une centaine d'agents (103 postes au tableau des effectifs), à savoir :

- > 1 ingénieur en chef, détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur général des services
- > 10 ingénieurs principaux, dont 1 détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint (en charge des services opérationnels)
- 19 ingénieurs
- > 2 attachés principaux, dont 1 détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint
- 3 attachés territoriaux
- > 42 techniciens supérieurs territoriaux
- > 13 rédacteurs, dont 5 principaux
- > 13 adjoints administratifs

Compte tenu de ses missions, le Syndicat dispose d'un taux d'encadrement très élevé, avec des moyens humains hautement qualifiés (34 % de cadres A, 53 % de cadres B), l'ensemble de ses agents ayant une très forte compétence et expertise technique.

La croissance des activités du Syndicat, de ses missions, de ses budgets et de ses effectifs est amenée à se poursulvre dans des domaines à forts enjeux, avec le développement de projets et de services liés tant au numérique au sens large (réseaux mais également usages et services) qu'à la transition énergétique et écologique, aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie.



0 0 0

L'exemple d'autres syndicats d'énergies départementaux français, de composition et d'activité semblables à celle du SYANE, atteste du classement désormais sous-évalué de notre syndicat dans la strate démographique des collectivités de 40.000 à 80.000 habitants.

Ainsi, au regard de ces éléments, de la convergence des critères susmentionnés, à savoir : compétences statutaires, importance du budget, nombre et qualification des agents à encadrer ; il est aujourd'hui fondé de classer le SYANE dans la strate démographique supérieure des collectivités locales de 80.000 à 150.000 habitants.

Les membres du Comité sont invités :

A décider le classement du SYANE dans la strate démographique de 80.000 à 150.000 habitants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

